

#### 4. Les fiches action

Fiche n°1	Paillage des massifs	<u>Sites concernés</u> : tous les massifs présents dans la commune
<b>Situation initiale</b>	Le paillage n'est pas mis en place dans la commune. L'objectif est de le mettre en place dans chaque espace où il peut être nécessaire afin de limiter l'entretien.	
<b>Objectif</b>	<p>Le paillage a pour objectif de limiter la pousse des herbes non désirées pouvant se développer dans les massifs. Il permet également de réduire les apports d'eau sur certains massifs en limitant l'évapotranspiration du sol et d'apporter des éléments nutritifs au sol.</p> <p>On retrouve plusieurs types de paillages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Les paillages organiques</u> (paillettes de lin ou de chanvre, broyats de branches, écorces de pin, coques de fèves de cacao...)</li> <li>- <u>Les paillages minéraux</u> (pouzzolanes, paillettes d'ardoise, galets...)</li> <li>- <u>Les toiles</u> (toiles tissées, toiles biodégradables, toiles plastiques...)</li> </ul> <p>Chaque paillage a des avantages et des inconvénients différents, il convient donc de les adapter en fonction des besoins et du type de massif.</p>	
<b>Action proposée</b>	<p>Mettre en place du paillage sur l'ensemble des massifs de la commune, on différenciera le paillage en fonction de la végétation en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les massifs arbustifs ou de vivaces, on utilisera un paillage organique à décomposition lente, le broyat de branche est idéal pour ce type de massif. Mettre une épaisseur suffisante entre 8 cm et 12 cm.</li> <li>• Pour les jardinières de fleurs annuelles, la paillette de lin ou de chanvre peut être utilisée. Très fine et à dégradation plus rapide, elle sera plus adaptée à cette situation. De plus, ayant une bonne capacité de rétention en eau, elle sera utile pour diminuer le nombre d'arrosage.</li> <li>• Pour les nouveaux massifs, apporter systématiquement un paillage afin de limiter la croissance des herbes non désirées.</li> </ul>	
<b>Indicateur de réussite</b>	Indiquer ici les interventions de mise en place de paillage ainsi que les lieux concernés, la quantité de paillage achetée ou produite...	

<b>Fiche n°2</b>	<b>Plantation de vivaces et couvre-sol</b>	<b>Sites concernés : les massifs et pieds d'arbres présents dans la commune</b>
<b>Situation initiale</b>	Actuellement, on compte plus d'annuelles que de vivaces même si la commune cherche à augmenter les plantations de vivaces dans les massifs.	
<b>Objectif</b>	<p>Les plantes couvre-sol ont pour objectif d'occuper l'espace et ainsi de limiter la pousse des herbes non désirées pouvant se développer dans les massifs. Elles limitent donc les interventions de désherbage.</p> <p>Le choix de la variété à installer peut se faire sur de nombreux critères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La résistance au climat et conditions de vie locale (sol...)</li> <li>• La couleur du feuillage</li> <li>• La couleur de la floraison</li> <li>• La hauteur</li> <li>• La période de floraison</li> </ul>	
<b>Action proposée</b>	Mise en place de plantes couvre-sol dans les massifs. Elles peuvent être installées au pied des arbustes.	
<b>Indicateur de réussite</b>	Indiquez ici la surface plantée en couvre-sol, le nombre de couvre-sol produit...	

Fiche n°3	Repenser les tontes	<u>Sites concernés</u> : tous les espaces enherbés de la commune
<b>Situation initiale</b>	Les tontes sont fréquentes et homogènes sur l'ensemble de la commune. L'objectif va être de mettre en place des tontes différenciées sur les espaces qui le permettent.	
<b>Objectif</b>	Revoir la gestion des tontes permettrait de gagner du temps sur cette tâche prenante. Ainsi, de la tonte différenciée pourrait être installée dans le square Balavoine et sur les très nombreux espaces enherbés présents sur la commune.	
<b>Action proposée</b>	Différencier les tontes en fonction des classes d'entretien de la commune. Comme indiqué dans les préconisations générales, les tontes ne seront pas identiques en fonction du secteur de la commune. Elles seront plus nombreuses dans les espaces identifiés en classe 1 et moins régulières en classe 2. Les espaces de classe 3 seront fauchés et non tondus.	
<b>Indicateur de réussite</b>	Indiquer le nombre de tontes par secteur afin de voir si une diminution est effective à la fin de l'année.	

Fiche n°4	Mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces verts	<u>Sites concernés</u> : tous les espaces de la commune.
<b>Situation initiale</b>	La commune traite ses espaces communaux (hors fil d'eau) à l'aide d'un produit de biocontrôle. Il est important d'intégrer une différenciation des entretiens en fonction des espaces afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.	
<b>Objectif</b>	<p>L'objectif de la gestion différenciée est d'apporter une solution vis-à-vis du temps d'entretien qui s'avère plus long sans usage de produit phytosanitaire.</p> <p>Elle intègre les trois volets du développement durable : l'économie, le volet social et l'écologie ce qui permet également de répondre aux enjeux de demain.</p> <p>La gestion des espaces verts sera donc différenciée en fonction des secteurs de la commune.</p>	
<b>Action proposée</b>	<p>Une classification des espaces vous est proposée dans le présent rapport, on retrouve trois classes d'entretien pour votre commune. Chaque classe sera gérée de façon différente, un tableau reprend les principales tâches effectuées dans l'entretien des espaces verts.</p> <p>Il faudra donc différencier les entretiens en fonction des secteurs, une cartographie est présente en annexe du rapport. Cette carte vous propose un classement des espaces de votre commune et est une base de travail.</p> <p>Cette cartographie pourra être modulée si besoin.</p>	
<b>Indicateur de réussite</b>	Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts	

Fiche n°5	Communiquer auprès des administrés
<b>Situation initiale</b>	Les riverains ne sont pas sensibilisés à la démarche prise par la collectivité car celle-ci n'a pas de bulletin municipal. Nous pouvons réaliser un document à déposer dans les boîtes aux lettres afin d'avertir les habitants de l'évolution de la gestion communale.
<b>Objectif</b>	<p>La commune s'est engagée au niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics, dans ce cadre, elle est tenue de ne plus appliquer ou faire appliquer de produits phytosanitaires dans ses espaces publics.</p> <p>Cette démarche, qui nécessite un changement des pratiques d'entretien et peut occasionner une évolution du paysage communal (autre vision sur la végétation spontanée), demande la mise en place d'un plan de communication afin d'informer les administrés du projet. Cela permettra de leur faire comprendre la démarche et qu'ils y adhèrent.</p> <p>La communication peut aller plus loin en les encourageant à s'investir à titre personnel dans des pratiques plus durables, notamment dans leur jardin.</p>
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'articles dans le bulletin municipal</li> <li>- Mise en place de l'exposition « Jardiner au naturel » et de l'exposition « gestion différenciée »</li> <li>- Mise en place d'un stand lors d'événements organisés dans la commune</li> <li>- Distribution de fiches sur le jardinage au naturel (via la Charte Jardiner en préservant sa santé et l'environnement de la FREDON Champagne-Ardenne). 10 thèmes disponibles : les paillis / le compostage et la fertilisation / les solutions biologiques / les auxiliaires / au potager / les associations de plantes / les haies, fleurs et vergers / les allées, les cours, les terrasses / les plantes exotiques envahissantes / Les pelouses</li> <li>- Organisation de réunions publiques pour échanger sur la démarche et répondre aux interrogations</li> <li>- Animations scolaires afin de sensibiliser le jeune public</li> </ul> <p><i>Remarque : ces outils de communication peuvent être mis à votre disposition gratuitement par la cellule d'animation pour la protection de l'eau en zones non agricoles de la FREDON Champagne-Ardenne</i></p>
<b>Indicateur de réussite</b>	<p>Nombre d'articles rédigés            Nombre de fiches distribuées            Nombre de prêts d'expositions            Nombre de riverains sensibilisés            Nombre de scolaires sensibilisés            Nombre de manifestations organisées</p>